

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

OBJET
de la délibération:

**Convention de
partenariat entre le
conservatoire à
rayonnement
départemental Edgar
Varèse et les écoles de
musique de Charnay-
Lès-Mâcon, Sancé, La
Roche Vineuse et La
Chapelle de Guinchay**

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
29

Présents à la séance :
23

Le Conseil a été
convoqué le :
6 février 2024

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le **13 février 2024**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de **CHARNAY-LÈS-MACON (71850)**

Séance du : **DOUZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE
(12 février 2024)**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 février deux mille vingt-quatre à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BEAUDET Marie-Pierre, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, CHERCHI Mickael, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, PERRIN Jacques, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick.

Etaient excusés : BASSET Jean-Paul est excusé et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loic, MONTEIX Anne est excusée et donne pouvoir à VOISIN Laurent, RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absents : BEAUDET Adrien et GARLET Teddy.

Rapporteur : Katia Casteil

EXPOSE

Les écoles de musique, de danse et de théâtre situées à la-Chapelle-de-Guinchay, Charnay-Lès-Mâcon, Sancé, et la Roche Vineuse sont toutes à proximité du Conservatoire Edgar Varèse.

Ces établissements d'enseignements artistiques, qu'ils soient municipaux, communautaires ou associatifs, sont ouverts à tous ceux qui souhaitent découvrir, apprendre ou approfondir la musique, la danse et/ou le théâtre.

Afin de donner davantage de cohérence et de visibilité à l'enseignement de ces disciplines artistiques, ces structures culturelles souhaitent s'engager au sein d'un réseau partenarial en s'adaptant au caractère et aux spécificités de chaque école. Cette convention permet des libres associations entre chaque partenaire.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat autour de :

- Prêts d'instruments entre écoles,
- La mutualisation d'ateliers, de master classes et tout type de projets pédagogiques,
- La mutualisation de formations,
- L'organisation en commun d'examens pédagogiques,
- L'inscription d'élèves dans deux de ces établissements.

La présente convention est établie pour l'année scolaire 2023-2024 et pourra être renouvelée par tacite reconduction dans la limite de trois années scolaires, soit jusqu'au 13 juillet 2026.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer cette convention.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention de partenariat entre le conservatoire à Rayonnement Départemental Edgar Varèse et les écoles de musique de Charnay-Lès-Mâcon, Sancé, La Roche Vineuse et La Chapelle de Guinchay,

VU l'avis favorable des commissions réunies du 30 janvier 2024,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre le conservatoire à Rayonnement Départemental Edgar Varèse et les écoles de musique de Charnay-Lès-Mâcon, Sancé, La Roche Vineuse, La Chapelle de Guinchay.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

